

mil cinq cens quatre les Normands y allerent au rapport mesme & par l'adueu des histoires || esfrangeres, 87  
& après eux Iacques Cartier en l'an mil cinq cens trente quatre & trente cinq par l'expres commandement de François Premier. Depuis, le Marquis de La Roche fist ce voyage en l'an mil cinq cens nonante-cinq, pourfuiui en l'an mil six cens par Chauuin, qui fist bastir une demeure à Tadoussac, & en l'an mil six cens trois, le sieur de Monts accompagné du sieur de Champlain, qui firent des nouvelles descouuertes & des bastimens ès lieux esquels il ne s'en estoit iamais veu, toutesfois abandonnées, puis après iusques en l'an mil six cens huit que le sieur de Poitrincourt avec des Peres Iesuites entreprist le voyage, où ils furent desconfis par les Anglois, qui pensoient triompher des trauaux & peines des François. Mais en la mesme année le sieur de Champlain vint donner dans ces terres iusques au lieu de Kebec, qui est aduancé de plus de cent lieuës dans le fleuue de S. Laurens, où il fist l'habitation qui y est à présent, & de là passa à plus de six cens lieuës dans ces terres nouvelles, où il a descouuert plusieurs belles contrées habitables dont l'on peut tirer de grandes richesses & commoditez dès à present, en esperer beaucoup plus à l'aduenir, d'où se voit l'interest que Sa Maiesté a de se preualoir de la possession légitime de ceste terre qui luy est d'autant plus asseurée que par la confession mesme des cartes esfrangeres, ce droict lui est acquis & cédé priuatiuement à tous autres, & de là resulte l'obligation necessaire de Sa Maiesté à la contribution & assistance esperée pour la manutention || de ce païs, qui ne se peut mieux con- 88